

3B. RÉGLEMENT GRAPHIQUE N°1

LA FONTELAYE

Echelle : 1/30000

pièce n° 1 2 3 4 5
C.B.

VERSION POUR APPROBATION -
MARS 2026



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERROIR DE CAUX

- 1. HABILITAGE
- Limite communale
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâti

- 2. ZONAGE
- A : zone agricole

N : zone naturelle

- 3. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES
- Rues et sentiers piétonniers / cyclables à préserver (L.151-38 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)

